



PROJET D'ETABLISSEMENT

STRUCTURE MULTI-ACCUEIL

COM' 3 POM

Conformément à l'article R2324-29 du Code de la Santé Publique, « les établissements et services d'accueil élaborent un projet d'établissement ou de service qui met en œuvre la charte nationale de l'accueil du jeune enfant ».

Le projet d'établissement comprend les éléments suivants :

1. Un projet d'Accueil présentant les prestations d'accueil proposées précisant les durées et les rythmes d'accueil. Il détaille les dispositions prises pour l'accueil d'enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique. Il intègre une description des compétences professionnelles mobilisées, ainsi que des actions menées en matière d'analyse des pratiques professionnelles et de formation
2. Un projet éducatif précisant les dispositions prises pour assurer l'accueil, le soin, le développement, l'éveil et le bien-être des enfants, notamment en matière artistique et culturelle, et pour favoriser l'égalité entre les filles et les garçons
3. Un projet Social et de développement durable, précisant les modalités d'intégration de l'établissement ou du service dans son environnement social. Il intègre les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement et les actions de soutien à la parentalité proposées. Il décrit comment l'établissement inscrit son activité dans une démarche en faveur du développement durable.

LE PROJET D'ACCUEIL

Article I. Description de la Structure et de son organisation

La Communauté de Communes de la Picardie Verte met à la disposition des familles une structure Multi-accueil sise Place Michel et François Pelletier à St-Omer en Chaussée.

« Com'3 Pom » est un établissement fonctionnant conformément aux dispositions du décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux établissements d'accueil de jeunes enfants et modifiant le Code de la Santé Publique.

Le fonctionnement du Multi-accueil prend également en compte les instructions en vigueur de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise.

1. Identité :

La structure Multi-Accueil du Service petite Enfance de la Communauté de Communes de la Picardie verte est un lieu d'accueil collectif pour les enfants âgés de 10 semaines à 5 ans révolus, fonctionnant en conformité avec les directives du Conseil Départemental de l'Oise.

« Com'3Pom » a pour mission de répondre au plus près aux besoins de garde des familles.

Le Multi-accueil est avant tout un lieu de vie, d'éveil, de socialisation, de quêtes d'autonomie et de découvertes pour l'enfant.

2. Capacité d'accueil.

La capacité est de 20 enfants âgés de 10 semaines à 5 ans révolus. Les enfants scolarisés seront accueillis uniquement sur des temps de vacances scolaires selon le nombre de places vacantes.

Ces places sont réparties de la manière suivante (répartition qui peut-être modulable en fonction des besoins) :

- 17 places pour l'accueil régulier
- 3 places pour l'accueil occasionnel et l'accueil d'urgence

Conformément à l'article R2324-27 du Code de la Santé Publique, le nombre maximal d'enfants simultanément accueillis peut atteindre 115 % de la capacité d'accueil. Sur certaines plages horaires et en fonction du nombre d'encadrants, la capacité d'accueil peut donc passer à 23 enfants.

3. Horaires d'ouverture et Périodes de fermeture

La structure est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30, sauf jours fériés.

« Com'3 Pom » est fermé environ 4 semaines dans l'année :

- Entre Noël et le Nouvel An
- 3 semaines en été
- Ponts éventuels

Un calendrier prévisionnel des fermetures est défini chaque année et affiché.

L'établissement est fermé les jours fériés.

Il peut être ajouté à ces périodes, des journées ponctuelles de formation pédagogique du personnel. Celles-ci feront l'objet d'affichage au préalable dans le hall de la structure.

Il est impératif pour les familles de respecter les horaires (arrivée et départ) convenus avec la direction lors de l'inscription, et de venir rechercher l'enfant 15 minutes avant la fermeture (pour la transmission des informations relatives à la journée de l'enfant).

4. Tarification

Le barème des participations familiales est fixé par la Caisse Nationale des Allocations Familiales. Le Multi-Accueil bénéficie du soutien financier aux frais de fonctionnement de la CAF et de la Mutualité Sociale Agricole par la Prestation de Service Unique pour l'accueil des enfants de moins de 6 ans.

Le tarif est calculé en fonction des ressources des familles et du nombre d'enfants à charge avec un plancher et un plafond (tableau joint en annexe).

Il se calcule ainsi :

Tarif Horaire = (ressources mensuelles N-2) X taux d'effort

Le tarif annuel est révisé annuellement. Au 1^{er} janvier de chaque année, les planchers et plafonds sont revus et les ressources N-2 des parents prises en compte (CDAP ou MSA).

La participation financière de la famille couvre la prise en charge de l'enfant pendant son temps de présence dans la structure, y compris les repas et les soins d'hygiène.

Une famille ayant un enfant porteur de handicap dans le foyer bénéficiera d'un tarif immédiatement inférieur.

Le gestionnaire a la possibilité d'utiliser l'outil CDAP et MSA pour consulter les revenus des familles allocataires de l'Oise.

Un supplément tarifaire de 20 % sera appliqué aux familles ne résidant pas dans la Communauté de Communes de la Picardie Verte.

Article II. Présentation des Moyens mis en œuvre

1. Le Personnel

En application de l'article R 2324-46-4 du Code de la Santé Publique, en matière d'encadrement, les crèches collectives assurent la présence auprès des enfants effectivement accueillis d'un effectif de professionnels au sein de l'établissement suffisant pour garantir un rapport d'un professionnel pour 6 enfants.

○ La Responsable

La direction de la structure Multi-accueil est assurée par une Educatrice de Jeunes Enfants, diplômée d'Etat.

Elle a délégation pour :

- Assurer la gestion de l'établissement, qu'il s'agisse notamment de l'organisation et de l'animation générale de l'établissement, de l'encadrement et de la répartition des tâches du personnel
- De prononcer les admissions
- D'assurer toute information sur le fonctionnement de l'établissement
- De présenter l'établissement et son projet éducatif et social aux familles avant l'admission de l'enfant
- D'organiser les échanges d'information entre l'établissement et les familles, au quotidien (individuel et collectif)
- De signaler tout accident grave survenu dans les locaux ou lors de son fonctionnement à la Protection Maternelle et Infantile
- De communiquer auprès du Gestionnaire (Communauté de Communes de la Picardie Verte) et des différents partenaires (CAF, PMI, MSA...)

○ La Responsable Adjointe

La responsable adjointe assiste la responsable dans ses missions, assure en son absence physique et en toutes circonstances la continuité de direction du Multi-accueil.

Titulaire du diplôme d'Etat d'infirmière, elle assure le suivi sanitaire des enfants et les accompagne dans leur développement. Elle veille à l'application des mesures préventives d'hygiène générale et des mesures à prendre en cas de maladie contagieuse, d'épidémie ou d'autre situation dangereuse pour la santé.

En partenariat avec le médecin référent de la structure et la directrice, elle élabore les protocoles d'alimentation, d'hygiène et de sécurité.

L'infirmière a un rôle de prévention et d'information auprès des équipes, des parents et des enfants. Elle veille à l'équilibre alimentaire journalier des enfants, en relation avec le fournisseur des repas.

- Les auxiliaires de puériculture et les assistantes petite enfance

Professionnelles qualifiées pour les soins et l'éveil du jeune enfant, elles sont attentives au bon développement de l'enfant sur le plan de l'hygiène, de l'alimentation, du sommeil, de la santé et de l'éveil.

Elles assurent les soins quotidiens et organisent les activités d'éveil dans le cadre du projet pédagogique.

Les auxiliaires de puériculture sont assistées de deux personnes titulaires d'un CAP Petite Enfance.

L'équipe encadrante garantit un accueil de qualité à l'enfant et sa famille. Les activités qu'elle propose visent à solliciter l'éveil de l'enfant tout en veillant à son bien-être.

- Un agent technique d'entretien et de restauration

Il participe à la qualité de l'accueil des enfants en assurant l'entretien quotidien des locaux et des équipements. Cet agent veille à l'hygiène de la structure en se référant aux protocoles en vigueur.

Il remet en température les plats livrés en liaison froide, établit les menus en collaboration avec l'infirmière, et sert les repas aux enfants.

En collaboration avec les auxiliaires de puériculture, il peut participer à certaines actions auprès des enfants (sorties, aide au repas en renfort de l'équipe en place...).

- Le référent santé et Accueil Inclusif

En référence à l'article R 2324-39 du Code de la Santé Publique, relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans, Madame le docteur ROUGEAUX, médecin généraliste à St-Omer en Chaussée est référente de l'établissement.

2. L'Analyse de Pratique et les formations

Une psychologue intervient auprès des professionnelles afin d'offrir un espace de paroles à l'équipe dans le cadre de l'analyse des pratiques, à raison d'au moins 2 heures par trimestre.

Des réunions pour le personnel sont organisées tous les 2 mois, en dehors de la présence des enfants, afin de travailler autour de nos pratiques et du projet d'établissement. Par ailleurs, une journée pédagogique, animée par la psychologue, est organisée par année civile pour permettre à l'équipe un travail commun de réflexion autour d'un thème choisi par l'équipe. L'ensemble du personnel accède à différentes formations dans le cadre de la formation continue, auprès du CNFPT (Centre National de la Fonction Publique territoriale).

3. Le Travail en Equipe

Les objectifs du travail en équipe sont :

- De répondre aux attentes du projet d'établissement de façon cohérente.
- D'aller dans le même sens.
- De s'enrichir mutuellement.
- De mettre en commun des compétences professionnelles différentes dans un but de complémentarité.

Pour faire exister ce travail d'équipe, nous mettons en place :

- Des réunions d'équipe qui se font tous les 2 mois.
- Des rencontres d'analyse de la pratique professionnelle.
- Des formations professionnelles. Le professionnel parti en formation fait un compte rendu en réunion de la formation suivie.
- Des fiches de poste permettant de définir les missions de chacune.
- Un planning du personnel qui est élaboré pour assurer un taux d'encadrement sécurisant pour les enfants.
- Un cahier pour les transmissions d'informations concernant les enfants et leurs familles qui est utilisé quotidiennement.
- Des protocoles de santé et des fiches d'administration de médicaments sont établis afin que chaque professionnel ait le même niveau d'information.
- Des transmissions orales se font tout au long de la journée
- Une solidarité entre professionnels lorsque des difficultés apparaissent (absence de personnel, situations particulières) permet de gérer ces moments et de diminuer l'incidence sur le groupe d'enfants.
- Des temps conviviaux entre l'ensemble de l'équipe.

Nous considérons le travail d'équipe comme une véritable richesse dont chacun se nourrit.

4. L'Accueil de Stagiaires

Nous accueillons régulièrement des stagiaires issus de formations dans le domaine de la petite enfance ou en stage de découverte.

Les stagiaires sont placés sous la responsabilité de la responsable de la structure et confiés à un tuteur, professionnel de la structure.

Une convention de stage est signée entre l'organisme de formation et le gestionnaire.

Un classeur regroupant différents documents sur le multi-accueil est mis à leur disposition.

Un livret de stagiaire et une charte des stagiaires ont été établis.

5. Moyens Matériels et Locaux

La structure multi-accueil est une structure collective qui offre une capacité d'accueil de 20 places.

Les locaux représentent une surface de plus de 180 m² (espace intérieur et extérieur), répartis comme suit :

- Un hall d'accueil (vestiaire des enfants) ;
- Une 1^{ère} pièce de vie (activités, jeux d'imitation, repas des plus grands...) ;
- Une 2^{ème} pièce de vie (ouverte sur la 1^{ère}) dédiée aux plus petits ;
- Un espace galerie vitré avec une structure de motricité ;
- Une 3^{ème} pièce de vie ouverte dédiée aux activités plus créatrices ;
- 2 dortoirs (un pour les grands et l'autre pour les petits et moyens) ;
- Un espace sanitaire avec petits WC, lavabo, table de change ;
- Un espace laverie ;
- Un coin office (biberonnerie, repas du personnel...) ;
- Un bureau pour la directrice ;
- Un petit espace extérieur.

6. Moyens financiers

La structure est financée par la Communauté de Communes de la Picardie verte, la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise et la Mutualité Sociale Agricole.

Article III. Accueil d'Enfants porteurs de handicaps ou atteints de maladie chronique

Les enfants porteurs de handicap ou atteints de maladie chronique sont admis dans la structure, dans la mesure où ce handicap ou la maladie le permettent.

Les conditions d'accueil liées à leur bien-être seront déterminées lors de leur admission en fonction de chaque cas, et cela donnera lieu à l'établissement d'un Protocole d'Accueil Individualisé.

Pour l'accueil d'enfants en difficulté (sociale, physique ou mentale), un partenariat a été établi avec le CAMSP (Centre d'Action Médico-Social Précoce). Nous allons le maintenir et le renforcer en favorisant les échanges, les rencontres pour assurer un meilleur suivi de ces enfants.

LE PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le projet social situe l'établissement dans son cadre économique, politique et social.

Article I. Le Gestionnaire

Créée en janvier 1996, la Communauté de Communes de la Picardie Verte regroupe 88 communes rurales situées au nord-ouest du département de l'Oise, sur le Plateau picard et à proximité du Pays de Bray. Ses quatre plus gros bourgs comptent entre 1 000 et 3 000 habitants, pour une population communautaire globale de 32 558 personnes.

La CCPV contribue au développement du territoire (avec les trois zones communautaires d'activités, situées à Feuquières, Formerie et Grandvilliers) et assure certains services à la population dans le secteur de la petite enfance, de la culture, de la jeunesse et des nouvelles technologies.

Depuis 2002, la Communauté de Communes de la Picardie verte a favorisé le développement de nouveaux services à la population.

Article II. Les Différents modes de garde sur le territoire

La Communauté de Communes de la Picardie verte dispose de plusieurs structures petites enfance pour l'accueil des enfants de moins de 6 ans réparties sur le territoire :

- La Halte-garderie « Com' d'Api » (service Communautaire), accueille les enfants les lundis - mardis – jeudis et vendredis de 8h30 à 17h30 à Formerie.
- Le Multi-Accueil « Les P'tits Loups » (Structure Associative), sise au Centre Social et Rural de Songeons accueille les enfants 4 jours par semaine de 8 h00 à 18h00. Elle dispose de 15 places le matin et 12 l'après-midi.
- Le Multi-Accueil « la Farandole » (Structure Associative) situé au Centre Social et Rural de Grandvilliers, agréée pour 16 enfants, accueille les enfants 4 jours par semaine de 8 h00 à 18h00.
- Le Relais Petite Enfance de la Picardie Verte (Service Communautaire), lieu d'écoute et de dialogue autour de l'accueil de l'enfant de 0 à 6 ans (pour les parents et les assistantes maternelles).
- Le Multi-Accueil « L'Univers des Enfants » (structure municipale), situé à Troissereux, accueille 16 enfants, 4 jours par semaine, de 8h à 17h30. La Communauté de Commune de la Picardie Verte finance 3 places.

- Le Multi-Accueil « Saverkids » (Crèche d'entreprise), à Feuquières, accueille 28 enfants, du lundi au vendredi de 7h30 à 19h. La Communauté de Communes de la Picardie verte finance 3 places.

Article III. Autres Activités proposées aux enfants de moins de 6 ans

D'autres activités spécifiques ont été mises en place de façon ponctuelle :

- La Maison de la Solidarité et des Familles assure un accueil parents-enfants animé par une éducatrice de jeunes enfants, pour permettre aux parents d'échanger avec d'autres parents et l'éducatrice, de rompre la solitude et d'observer l'enfant jouer avec d'autres enfants.
- Les Centres Sociaux Ruraux, les municipalités et les associations du territoire ont mis en place différents services de proximité (cantines scolaires, accueils périscolaires, soutiens scolaires, centres de loisirs sans hébergement). Ces services sont destinés aux enfants allant à l'école.
- La Piscine Océane de Grandvilliers accueille les enfants de 6 mois à 6 ans pour une familiarisation aquatique, un développement moteur et une socialisation.
- Au sein des bibliothèques, des lieux petite enfance, l'activité « bébés-lecteurs » a été instaurée pour familiariser l'enfant au livre et par la suite à la lecture (bibliothèques de Formerie, de Marseille en Beauvaisis, de Feuquières, de Songeons, une intervention par mois dans chaque halte-garderie d'une animatrice du service Culturel de la CCPV)

Article IV. Indicateurs Démographiques

La population de la CCPV comptait 32 558 habitants en 2019 (31 364 en 2008) selon l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques pour une surface de 633 km².

En CCPV, la natalité n'a cessé de progresser jusqu'en 2008 (taux de natalité de 13.3 % en 2008) pour redescendre et atteindre 11.4 % en 2019.

En 2019 on comptait 14 805 personnes âgées de 15 à 64 ans ayant un emploi qui se répartissaient comme suit :

- Agriculteurs exploitants : 486
- Artisans, commerçants, chefs d'entreprise : 871
- Cadres et professions intellectuelles sup : 962
- Professions intermédiaires : 3 032

- Employés : 4 345
- Ouvriers : 5 109

Sur l'ensemble de la population de la Picardie verte, en 2019, on comptait :

- 0-14 ans : 6 460
- 15-29 ans : 5 063
- 30-44 ans : 6 069
- 45-59 ans : 6 710
- 60-74 ans : 5 400
- 90 ans ou plus : 2 856

Ce recensement donne l'image d'une Communauté de Communes assez jeune.

Le réseau routier constitue la voie de communication majeure sur le territoire.

Au 31/12/2021, le département de l'Oise compte 132 établissements d'accueil du jeune enfant pour 3 599 places d'accueil collectif.

Article V. Présentation de la structure

La Communauté de Communes de la Picardie Verte met à la disposition des familles une structure multi-accueil sise Place Michel et François Pelletier à St-Omer en Chaussée.

La structure « Com3Pom » est un lieu d'accueil collectif pour 20 enfants âgés de 10 semaines à 5 ans révolus. Elle est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30, sauf jours fériés.

Le multi-accueil est fermé environ 4 semaines dans l'année (entre Noël et le Nouvel An, 3 semaines en Août, Ponts éventuels). Il peut être ajouté à ces périodes des journées ponctuelles de formation pédagogique du personnel.

Toutes ces dates de fermeture feront l'objet d'un affichage préalable dans le hall de la structure.

Article VI. Collaboration avec différents partenaires

En partenariat avec le Relais Petite enfance de la Communauté de Communes, nous pouvons orienter les familles afin que celles-ci puissent choisir le mode de garde le mieux adapté à leur attente. Nous pouvons aussi mutualiser nos moyens pour organiser ensemble des rencontres, des réunions...

Tous les 15 jours, une enseignante de l'association musicale l'EMION de Songeons intervient pour faire découvrir aux enfants différents instruments, aborder la notion de rythme et chanter avec eux.

La structure étant implantée entre l'école maternelle et l'école primaire, une passerelle, entre l'école maternelle et le multi-accueil est prévue, pour les enfants en âge de rentrer à l'école, sous forme d'échanges, de partage, de jeux, de visites...

Pour l'accueil d'enfants en difficulté (sociale, physique ou mentale), un partenariat a été établi avec le CAMSP (Centre d'Action Médico-Social Précoce). Nous allons le maintenir et le renforcer en favorisant les échanges, les rencontres pour assurer un meilleur suivi de ces enfants.

Dans nos démarches auprès de l'enfant, la Maison de la Solidarité et des Familles peut nous informer et nous aider.

En partenariat avec le Centre Social et Rural de Marseille en Beauvaisis, un petit groupe de personnes âgées vient rendre visite aux enfants au moins une fois par trimestre (en fonction de l'état sanitaire) et participer à des ateliers ludiques mis en place par l'équipe.

Article VII. Modalités de participation des familles

1. Place des Parents :

Les parents sont les premiers éducateurs de l'enfant. La structure fera en sorte de respecter et de suivre leur démarche éducative dans la mesure où cela ne contredit pas le projet pédagogique de la structure.

Pour que l'enfant ait confiance dans les professionnelles qui l'accueillent, qu'il se sente en sécurité, il est nécessaire que les parents aient eux aussi confiance en l'équipe.

Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents quand ils sont présents sur la structure.

2. Participation à la vie de la structure :

Les parents sont informés lors des transmissions du déroulement de la journée de leur enfant, ainsi que de tout type d'informations jugées utiles.

Lors de sorties plus exceptionnelles, la présence d'un parent peut-être proposée (pique-nique, visite à la ferme, visite de la caserne des pompiers...). Les parents ayant des talents particuliers, ou l'envie d'animer des ateliers, peuvent être sollicités pour participer à la vie de la structure.

Dans l'intérêt du service, les parents qui auraient des observations à formuler sont invités à les communiquer à la Responsable ou son adjointe.

Article VIII. Les Actions de Soutien à la Parentalité

Les actions de soutien à la parentalité visent à accompagner les parents en difficulté durable ou passagère dans leur rôle éducatif quotidien auprès de leurs enfants. C'est le quatrième objectif des politiques familiales, à côté de l'encouragement à la natalité, la compensation des charges financières liées à la famille et la conciliation vie familiale/vie professionnelle.

Le Multi-Accueil s'engage dans une démarche de soutien à la parentalité :

- Adapter l'accueil du jeune enfant en fonction des besoins de ces familles, notamment en période de formations et/ou d'accompagnement
- construction d'une relation basée sur la confiance et le respect mutuel entre professionnels et parents.
- Les professionnels, en se plaçant dans une posture d'écoute bienveillante et non jugeante, peuvent apporter leur regard et expertise aux questionnements de familles
- Orientation des familles vers d'autres professionnels en fonction de leur situation et de leurs besoins (lieux d'accueil parents enfants, psychologue, orthophoniste, psychomotricien...)

Article IX. Démarches en faveur du Développement Durable

1. Les Produits chimiques

Nous nettoyons et désinfectons quotidiennement les locaux de la crèche. Un lieu de collectivité est un lieu propice à la multiplication des germes. Jusqu'à aujourd'hui, nous utilisons des produits chimiques pour laver et désinfecter les surfaces, sols, vitres, jouets, toilettes, de la structure. Même si nous sommes sensibles à une bonne utilisation, en respectant les dosages et le rinçage, nous sommes convaincus que ces produits ne sont pas idéaux dans un milieu de vie de nourrissons et de jeunes enfants, pour notre santé et notre

environnement. C'est pour cela que nous nous sommes penchés sur le sujet et avons fait le choix d'investir dans un nettoyeur vapeur de haut débit, afin de limiter les produits chimiques, de diminuer les risques d'allergies, de protéger l'environnement, de respecter les surfaces tout en assurant un nettoyage et une désinfection optimale.

Les bactéries ou virus sont éliminés à une température de plus de 100 °C au contact ou à 1 cm de la surface, avec aucune accoutumance microbienne ni dissémination de molécules allergisantes.

La crèche procède à une aération de ses locaux très régulière afin de renouveler l'air.

2. L'Ameublement

La réduction de l'impact écologique de la Crèche passe par un choix adapté de matériaux, de manière à conjuguer environnement et ameublement.

La crèche fait appel à des entreprises basées en France et détentrice du label NFE. Ce label assure une réelle volonté de réflexion dans le processus de fabrication de la matière première jusqu'au mode de distribution, recyclage compris.

3. Le Jardin Potager

Les adultes et les enfants veillent, au quotidien, à l'entretien du potager. Nous semons et récoltons ensemble. Il est important pour l'équipe de faire participer le plus possible les enfants pour les rapprocher de la nature mais également pouvoir leur enseigner le respect de l'environnement.

4. Au niveau Bureautique

Nous privilégions les envois par mail, afin de diminuer les impressions. Le papier sera recyclé et utilisé pour faire des brouillons.

PROJET EDUCATIF

Il définit les valeurs éducatives de la structure et permet de donner du sens aux actions.

Dans le respect de la personne (chaque enfant a son propre rythme, ses habitudes, ses envies...), en tenant compte de ses différences (chaque enfant est un être à part entière), nous tenterons de garantir une certaine qualité d'accueil qui permettra à l'enfant de s'épanouir.

Article I. Les différents besoins

1. Besoins de l'enfant

- **Sécurité physique et affective :**

Pour se développer, l'enfant a besoin d'une sécurité affective qu'il trouve à travers le regard que les adultes portent sur lui.

L'instauration de repères dans sa vie quotidienne favorise son sentiment de sécurité.

- **Besoin de jouer, d'être actif :**

Le jeu permet à l'enfant de découvrir son corps et le monde qui l'entoure. A travers les jeux symboliques, l'enfant exprime ses sentiments et développe son imaginaire.

- **Besoin de socialisation, de vie en groupe :**

L'enfant apprend à s'intégrer à la vie du groupe, à respecter les autres.

- **Besoins biologiques :**

Manger, dormir, être changé, à cet âge, les soins du corps jalonnent la vie de l'enfant et l'aident à construire son « image de soi ».

Respecter son corps et son intimité, c'est lui offrir la possibilité de s'épanouir librement.

- **Besoin de s'exprimer et de communiquer :**

L'enfant est langage. Il a besoin d'être entendu par les adultes qui l'entourent. Il s'exprime à sa façon, et en fonction de son évolution.

- **Besoin d'autonomie :**

L'enfant apprend et aime faire « tout seul ». Encouragé par l'adulte, il prend des initiatives et découvre de nouvelles expériences.

- **Besoin d'être reconnu et valorisé :**

L'enfant est un partenaire actif dans la relation. Il se construit dans le regard de l'adulte.

2. Besoins des familles

- **Besoin de modes de garde :**

La structure multi-accueil propose aux parents d'établir un contrat, ce qui leur garantit d'avoir pour leur enfant une place réservée.

Pour les besoins d'accueils ponctuels et irréguliers, les parents peuvent appeler et leur enfant pourra être accueilli en fonction des places disponibles.

- **Continuité dans la prise en charge de leur enfant :**

Le parent est le premier éducateur de l'enfant. La structure fera en sorte de respecter et de suivre la démarche éducative des parents dans la mesure où cela ne contredit pas le projet pédagogique de la structure.

- **Besoin de Confiance en l'équipe éducative :**

Pour que l'enfant se sente en confiance avec les professionnels, qu'il se sente en sécurité, il est nécessaire que les parents aient eux aussi confiance en l'équipe.

Article II. Les Objectifs poursuivis

1. Objectifs auprès des enfants

- **Respecter la personne :**

En appelant l'enfant par son nom, en respectant ses rythmes de vie (sommeil, repas, jeux, soins...), en tenant compte de ses envies, de ses propres besoins, on montre à l'enfant qu'il est un petit être à part entière.

- **Assurer la sécurité et la santé :**

Afin que chaque enfant se sente en confiance, une ambiance chaleureuse accueille l'enfant.

Dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité, l'équipe accompagne l'enfant dans son quotidien.

L'infirmière assure un suivi médical et sanitaire de chaque enfant.

- **Favoriser la découverte et l'autonomie :**

Laisser l'enfant explorer, lui laisser le temps de tenter de nouvelles expériences à son rythme, l'accompagner quotidiennement dans son évolution, tout cela est nécessaire à l'enfant.

Le jeu libre a une grande importance, c'est un espace de liberté qui favorise son autonomie, tout comme les activités proposées.

- **Favoriser son éveil :**

A travers des câlins, des attentions portées à l'enfant, l'adulte instaure une relation privilégiée.

En communiquant avec l'enfant, on le fait entrer dans le langage.

Au travers des jeux libres et d'imitations, l'enfant se construit.

Les activités, qu'elles soient intérieures ou extérieures, éveillent l'enfant.

L'intervention de professionnels de la petite enfance extérieurs à l'équipe éducative élargit le monde de l'enfant.

- **Se préparer à l'entrée à l'école maternelle :**

Des temps de passerelle seront envisagés pour permettre à l'enfant de connaître le lieu et les personnes.

- **Apprendre la tolérance :**

Vivre au quotidien avec les enfants en situation de handicap, malades, ou ayant d'autres appartenances ethniques ou religieuses, leur apprend à être plus tolérant.

- **Veiller à l'intégration des enfants porteurs de handicaps, ou souffrant d'une affection chronique ou de problème de santé :**

Le médecin référent de l'établissement donne son avis quant à l'accueil de l'enfant par rapport à un traitement ou une attention particulière dont il aurait besoin.

En cas de lourd handicap, un travail en partenariat avec les équipes médicales est nécessaire afin d'affiner notre démarche et notre accueil.

- **La Créativité et l'imagination :**

C'est avoir la possibilité de s'exprimer librement, d'explorer, de développer son imaginaire, au cours des activités proposées (éveil des sens, liberté de l'enfant dans ses réalisations), comme au cours des jeux libres. Le jeu libre génère chez l'enfant de la créativité, de l'autonomie et du plaisir. L'enfant est acteur de son développement. Le jeu libre intervient dans la construction de soi. L'enfant se découvre dans la relation à l'autre à travers le jeu libre. Il développe également la confiance en lui en jouant à son propre rythme et en jouant seul.

- **Favoriser l'égalité entre les filles et les garçons :**

Au quotidien, nous favorisons le jeu libre. Offrir un lieu d'accueil en veillant à varier les jouets, les activités permet déjà de lutter contre les stéréotypes. Les enfants choisissent librement le jouet ou l'espace de jeu selon leurs besoins. Un garçon peut investir le coin dinette alors qu'une petite fille peut jouer au garage. Le jeu n'est pas limité.

2. Objectifs auprès des familles

- **Répondre à un besoin de mode de garde :**

La structure tentera de s'adapter le plus possible aux attentes des parents en termes de garde d'enfants.

- **Instaurer un climat de confiance :**

Par l'adaptation, puis les échanges au quotidien, l'équipe tentera de favoriser la communication avec les parents.

- **Sensibiliser à la Prévention :**

Notre mission passe par la prévention, nous pouvons échanger avec les parents sur différents points : risques d'accidents domestiques, santé, nutrition...

3. Objectifs auprès des partenaires

- **Favoriser la communication :**

Par l'échange d'informations, par les rencontres, nous pourrions entretenir la communication avec nos partenaires institutionnels.

- **Créer un réseau :**

Avec les autres professionnels de la petite enfance du territoire, nous pourrions mettre en place un partenariat, et créer ainsi un réseau de professionnels. Ensemble, nous pourrions tenter de faire évoluer nos pratiques et nos projets.

Article III. L'Accueil

Accueillir signifie recevoir, aller chercher, être présent, être disponible.

En étant accueillis, l'enfant et le parent se sentent reconnus et peuvent prendre possession de la place qui leur est donnée.

1. La période d'Adaptation

C'est une étape très importante où la dimension de l'accueil se concrétise par la disponibilité, l'attention et l'écoute que les professionnels offrent à chaque famille.

L'enfant va découvrir un nouvel environnement différent de ce qui lui est familier, rencontrer d'autres enfants, d'autres adultes, et surtout être séparé de sa famille pour un certain temps de la journée.

Il est fondamental de laisser le temps nécessaire à l'enfant pour créer ses propres repères dans ces lieux et avec ces individus.

Pour les parents, ce lieu inconnu va devenir un cadre de vie pour leur enfant. Il est important de laisser une place et du temps aux parents pour leur permettre de découvrir et de se familiariser avec un nouvel environnement, en même temps que leur enfant.

Ces étapes progressives et régulières permettent d'appréhender concrètement le fonctionnement et de prendre confiance en l'équipe.

La période d'adaptation se déroule sur une semaine au minimum et sera adaptée en fonction de chaque structure. Une planification sera élaborée avec chaque famille.

2. L'Accueil au Quotidien

Lors de l'accueil du matin et du soir, l'équipe se rend disponible pour accueillir individuellement chaque famille.

Les échanges quotidiens entre les parents et l'équipe sont importants afin d'apporter une continuité dans la journée de l'enfant : Partage d'informations livrées par la famille à l'arrivée, puis le soir, par l'équipe qui relate la journée de l'enfant à son parent qui vient le chercher.

Article IV. Ma vie Quotidienne

1. Les repas

Pour les mamans qui souhaitent poursuivre l'allaitement, soit elles peuvent venir à la crèche allaiter, soit elles peuvent nous apporter leur lait, selon un protocole établi.

Chaque parent apporte le lait pour son enfant. Les biberons seront préparés au moment de la prise.

Lorsque l'enfant commence la diversification alimentaire, nous respectons l'introduction faite par les parents. Nous suivons le rythme des parents.

Pour les plus grands, les menus et plats sont élaborés par une société extérieure. La livraison se fait quotidiennement, acheminée en liaison froide. La norme HACCP est respectée.

2. Le Sommeil

Le sommeil est fondamental dans le développement de l'enfant. C'est un moment de détente réparateur où l'enfant va récupérer physiquement.

Nous respectons au mieux le rythme de l'enfant et les habitudes de la maison (doudou, tétine, turbulette...).

Pour les plus petits, nous sommes très vigilants aux signes de fatigue (frottements des yeux, oreilles, bâillements, pleurs...). Dès les premiers signes, nous leur proposons leur lit dans le dortoir. Chaque enfant a son propre lit à barreaux. La pièce est dans la pénombre, avec une musique relaxante, son doudou et sa tétine.

L'adulte surveille les enfants durant leur sommeil par des passages réguliers.

Pour les plus grands, la sieste est un repère dans la journée. Chaque enfant a son propre lit et dormira à la même place afin de se repérer dans l'espace et de se sentir en sécurité.

Le lieu de repos est dans la pénombre, accompagné d'une musique douce. L'adulte reste auprès des enfants afin de les sécuriser et de les aider à l'endormissement. Le réveil est échelonné afin de respecter le sommeil de chacun. Les enfants réveillés se dirigent vers la salle d'activités afin de laisser le calme dans la pièce.

3. Le change et la propreté

Le change se fait avec de l'eau et du savon. Les couches sont fournies par la structure. Les changes s'effectuent dès que nécessaire, et systématiquement après le repas et après le temps de sieste.

Nous essayons au mieux que ce soin reste un moment privilégié avec l'enfant. Nous expliquons chacun de nos gestes. C'est un moment d'échanges verbaux et non-verbaux.

Quand l'enfant grandit, nous l'encourageons à se déshabiller seul et de ranger ses vêtements dans son panier (avec son image attribuée et son prénom) afin de l'accompagner vers l'autonomie.

Nous laissons les parents commencer l'apprentissage de la propreté. Nous restons à leur disposition pour les écouter, prodiguer des conseils, les rassurer. L'enfant doit être prêt physiquement et psychologiquement. C'est souvent un moment délicat pour les parents.

Quand les parents ont commencé cet apprentissage, alors, nous prenons le relai. Nous proposons les petits toilettes, ou les pots. L'enfant sera sollicité régulièrement, mais en aucun cas, il ne sera forcé. Les accidents seront banalisés et l'enfant sera rassuré. Une cohésion avec les parents s'établit pour la continuité de l'acquisition de la propreté.

4. Les Soins

- **Le lavage des mains :**

Dès le plus jeune âge, les mains sont nettoyées à l'aide d'un gant de toilette à l'arrivée, avant et après chaque repas, en revenant des jeux extérieurs.

Puis dès que possible, nous les invitons à se laver les mains au lavabo avec de l'eau et du savon, et sécher avec une serviette.

Une comptine, des mimes, peuvent être utilisés pour l'apprentissage.

- **Le lavage de nez :**

Souvent, durant les premières années de vie, le nez coule et les enfants n'ont pas la capacité de se moucher. Le lavage de nez s'effectuera à chaque fois que nécessaire et suivant le protocole établi par l'infirmière à l'aide de sérum physiologique.

Dès que l'enfant est plus mature, les professionnels l'encourageront à se moucher.

- **Symptômes médicaux :**

Des protocoles sont établis par l'infirmière et validés par le médecin pour les symptômes comme la fièvre, la diarrhée, les écoulements des yeux, les vomissements...

Les parents seront prévenus par téléphone.

- **Incidents :**

Des protocoles sont aussi établis par l'infirmière et validés par le médecin pour les incidents tels que les chutes, les piqûres d'insectes, les contusions...

Les parents seront prévenus par téléphone.

- **Les traitements médicaux :**

Si l'enfant doit suivre un traitement médical, l'équipe peut administrer ce traitement, sous condition (ordonnance, autorisation écrite des parents...) et selon un protocole établi par l'infirmière et le médecin.

5. L'attitude des professionnels

Tout au long de la journée, l'adulte accompagne l'enfant au sein de la collectivité. Il est garant du bien-être de chacun et de l'harmonie du groupe.

Le professionnel se doit de garder une juste distance dans sa relation à l'enfant mais aussi avec les parents. Il devra tendre vers un maximum d'objectivité face aux faits vécus et observés.

- **Assurer le bien-être de l'enfant :**

Le bien-être est un sentiment de sérénité et de sécurité affective qui passe par la réponse aux besoins de l'enfant dans le respect de son individualité en tenant compte de l'environnement collectif et du bien-être du groupe.

- **L'Observation Active :**

Elle permet le décodage de ce qu'il se passe pour un enfant ou pour un groupe. Ainsi, le professionnel adapte son action éducative à la situation : Observer pour connaître avant d'agir.

- **La Verbalisation :**

C'est une démarche pour soutenir l'enfant dans son désir, dans ce qu'il est en train de vivre. Elle contient et permet l'intégration des règles et des consignes. La verbalisation est adaptée à chaque enfant, en fonction de son âge, de son niveau de compréhension, de ses besoins et de son histoire. La verbalisation permet à l'enfant de se sentir reconnu dans ses affects, ses ressentis et ainsi de pouvoir les reconnaître lui-même.

EN CONCLUSION

L'équipe accompagne les enfants pendant leurs premiers mois et leurs premières années de vie, veille sur eux, veille à leur bien-être, à la continuité entre l'éducation des parents et celle qu'ils reçoivent à la crèche.

Ce projet présente nos façons de travailler au sein du Multi-Accueil Com'3 Pom. Certains points n'ont peut-être pas été abordés, d'autres pas assez développés. Il est difficile de retracer tous les aspects que revêt le travail auprès de la Petite Enfance.

Ni exhaustif, ni rigide, ce projet d'établissement ne remplace pas le dialogue et les échanges entre les familles et les professionnels. Il ne peut qu'aider à maintenir une relation de confiance indispensable entre parents-équipe et enfants.

« Une manière de mesurer la pertinence d'un modèle éducatif est le niveau de bonheur d'un enfant »

Maria MONTESSORI